



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BIEN VIEILLIR

CHEZ SOI,

ÇA SE PRÉPARE

Les aides pour adapter mon logement

ActionLogement 

 Sécurité Sociale
l'Assurance
Retraite



« Bien vieillir » à domicile : de quoi parle-t-on ?

Je souhaite rester vivre chez moi

Bien vieillir chez soi, c'est :

- continuer à vivre librement malgré les contraintes liées à l'âge ;
- conserver son environnement familial et ses habitudes ;
- préserver son confort émotionnel et financier.

Le logement doit rester **un lieu de vie sûr et agréable**, qui s'adapte à vos besoins selon votre âge. En vieillissant, certains gestes quotidiens deviennent plus difficiles et le logement peut présenter d'importants inconforts. **Tant que vous êtes en pleine forme, pensez à vous équiper de ces petits plus qui font la différence.**

Adapter mon logement, ça veut dire quoi ?

De la plus simple aide technique à des travaux plus importants, de nombreuses solutions existent pour rester autonome le plus longtemps possible chez soi. Par exemple :

- **La rénovation de votre salle de bains :** remplacement de la baignoire par une douche à l'italienne, installation d'un lavabo ergonomique, d'une barre d'appui...
- **Les travaux de confort et de sécurité :** installation de volets roulants, de cheminements lumineux, d'une rampe d'accès ou d'un monte-escalier.

i NOTRE CONSEIL : envisagez votre projet dans sa globalité, avec tous les **travaux utiles** pour faciliter votre quotidien. Et pourquoi pas, en les combinant avec des travaux d'amélioration énergétique.



Comment financer mon projet ?

Vous avez plus de 60 ans ? Bénéficiez des aides du gouvernement, de l'Anah, d'Action Logement et de l'Assurance retraite pour financer votre projet d'aménagement de votre logement. Retrouvez dans le tableau de la page suivante toutes les aides possibles.



BRIGITTE

RETRAITÉE DU SECTEUR PRIVÉ
À NANTES

Ressources : 19 000 €/an



**TOTAL DES
TRAVAUX :**
8 600€

Aide Action Logement : 5 000€

Aide Anah : 1 420€

Aide du département : 800€

RESTE À CHARGE : 1 835€

Ils en parlent

Adapter sa salle de bains pour gagner en sérénité

« Depuis ma retraite, j'ai perdu en mobilité et ma salle de bains est devenue moins pratique. Vivant seule, profiter de mes équipements en sécurité est primordial. J'ai pu bénéficier d'un financement avec Action Logement pour poser des matériaux antidérapants et une douche plus fonctionnelle. J'ai été accompagnée pour préparer les dossiers et mobiliser les compléments de financement auprès de divers acteurs. Je suis désormais plus sereine, sans avoir à passer par la case déménagement. »



ANNICK ET BERTRAND

ANCIENS RESTAURATEURS
INDÉPENDANTS EN ÎLE-DE-FRANCE

Ressources : 24 000 €/an



**TOTAL DES
TRAVAUX :**
14 575€

Aide Anah : 7 287 €

Aide Assurance retraite : 2 920 €

Aide du département : 3 240 €

Aides de l'agglomération : 1 128 €

RESTE À CHARGE : 0 €

Adapter son logement pour profiter en sécurité

« Enjamber la baignoire ou fermer les volets mécaniques est devenu plus compliqué avec l'âge. Pour plus de confort, nous avons monté un dossier auprès de l'Anah pour financer l'installation de volets roulants et d'une douche. Nous avons été accompagnés dans nos démarches, notamment pour la coordination des différents acteurs. Cela nous permet aujourd'hui de rester vivre dans notre maison. »

À NOTER



.....
Selon les territoires,
les départements
ou les collectivités
peuvent apporter une
aide complémentaire à
votre projet de travaux.

Quelles aides pour quels projets ?

Quel est mon projet ?

Quelles sont les aides ?



Je veux installer des équipements d'appoint pour faciliter mon quotidien

LE KIT PRÉVENTION

Aide forfaitaire pour les équipements tels que sièges de WC et de douche, tapis antidérapants, barres d'appui, mains courantes d'escalier, kits de balisage lumineux.



Je veux faire de petits aménagements simples pour gagner en sérénité

LE PLAN D'AIDES PERSONNALISÉ

Pour financer un ensemble de services (petits travaux, portage de repas, aide à domicile, sorties accompagnées...) d'un montant maximum de 3 000 € par an.



Je veux réaménager ma salle de bains pour améliorer mon confort et ma sécurité

L'AIDE ACTION LOGEMENT

Jusqu'à 5 000 €
Pour adapter ou rénover votre salle de bains, avec prise en charge de la fourniture et de la pose d'une douche à l'italienne au sol antidérapant.



Je veux engager des travaux dans plusieurs pièces de mon logement pour gagner en sécurité et en mobilité

L'AIDE AUX TRAVAUX « HABITER FACILE »

35% à 50% du montant des travaux plafonnés à 20 000 € HT.



J'ai besoin de rendre mon logement plus accessible

L'AIDE HABITAT

- Aide plafonnée à 2 500, 3 000 ou 3 500 € selon vos revenus ;
- Intervient en complément des aides d'Action Logement et de l'Anah.

LE CRÉDIT D'IMPÔT

Pour des dépenses d'équipement pour l'autonomie de la personne :
Montant des dépenses plafonné à 5 000 € pour une personne seule et à 10 000 € pour un couple marié ou pacsé. Majoration de 400 € par personne à charge

BON À SAVOIR

Toutes les conditions d'éligibilité des aides sont détaillées sur les sites Internet respectifs de chaque organisme financier.

Vous pouvez également bénéficier d'aides complémentaires : complémentaires santé, assurances, caisse d'allocations familiales, conseil départemental, ville.

Sous quelles conditions les obtenir ?

Sous condition de revenus

- Vous êtes retraité du régime général
- Vous n'avez pas le droit à l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Sous condition de revenus

- Selon vos besoins
- Vous êtes retraité du régime général

Sous condition de revenus

- Vous êtes retraité d'une entreprise du secteur privé âgé de 70 ans et plus
- En cas de dépendance de GIR 1 à 4, ouverture des aides pour les salariés du secteur privé à partir de 60 ans
- Agé de plus de 70 ans ou en perte d'autonomie, vous êtes hébergé par un de vos enfants salarié du secteur privé ou agricole

Sous condition de revenus

- Vous êtes propriétaire de votre logement, ou locataire avec accord du propriétaire
- Sur justificatif de la perte d'autonomie (GIR de 1 à 6)

Sous condition de revenus

- Vous êtes retraité du régime général à titre principal
- Vous êtes âgé d'au moins 55 ans
- Sur justification de la perte d'autonomie (GIR 5 et 6)
- Pour votre résidence principale

Quels que soient vos revenus

- Vous êtes fiscalement domicilié en France;
- En cas de dépendance de GIR 1 à 4;
- Ou titulaire d'une pension d'invalidité d'au moins 40%;
- Ou titulaire d'une carte d'invalidité, carte avec mention « priorité pour personne handicapée », carte stationnement pour personnes handicapées ou carte mobilité inclusion.

Qui contacter ?

L'Assurance retraite

(Cnav, Carsat, ou CGSS en territoire d'outre-mer)
lassuranceretraite.fr

L'Assurance retraite

(Cnav, Carsat, ou CGSS en territoire d'outre-mer)
lassuranceretraite.fr

Action Logement

actionlogement.fr
ou 0 970 830 831
9h-17h30 du lundi au vendredi
(appel non surtaxé)

L'Anah

(Agence nationale de l'habitat)
monprojetanah.fr
ou 0 806 703 803
(service gratuit + prix appel)

L'Assurance retraite

(Cnav, Carsat, ou CGSS en territoire d'outre-mer)
lassuranceretraite.fr

Votre service des impôts

impots.gouv.fr

Si vous n'êtes pas retraité du régime général, adressez-vous à votre régime de retraite principal.

Vous faire accompagner dans vos démarches

Pour vous aider dans vos démarches, un opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) peut vous accompagner. Cette prestation peut être prise en charge dans le cadre des aides publiques et des aides d'Action Logement.

LE RÔLE DE CES STRUCTURES EST D'ASSURER :

- la réalisation d'un diagnostic technique de votre logement pour vous aider à bien définir votre projet (avec parfois le soutien d'un ergothérapeute pour s'assurer de la pertinence des travaux à votre perte d'autonomie) ;
- l'assistance administrative pour optimiser le montage financier de vos travaux et pour mobiliser les aides ;
- le contrôle à la réception des travaux et les demandes de paiement des subventions.

+ Pour aller plus loin

Pour plus d'informations et trouver un opérateur AMO sur votre territoire :

- Les Points rénovation info service (PRIS) sur anah.fr ou au **0 806 703 803** (service gratuit)
- Votre caisse de retraite
- Les agences Action Logement Services sur actionlogement.fr

1

Réalisation du diagnostic techniquement définitif

2

Élaboration du plan de financement prévisionnel

3

Montage du dossier et dépôt des demandes de subventions auprès des organismes identifiés

4

Assistance à la réception des travaux

5

Demandes de paiement sur la base du plan de financement définitif



L'Anah agit pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé en France. Elle aide les propriétaires à financer la conception et la réalisation de leurs travaux. En répondant à leurs besoins actuels, elle leur permet d'habiter mieux demain.

anah.fr



Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carat, les CGSS et la CSSM le réseau de l'Assurance retraite.

lassuranceretraite.fr



Acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, Action Logement a pour mission de faciliter l'accès au logement des salariés et de contribuer au maintien à domicile des seniors en améliorant leurs conditions d'habitat.

actionlogement.fr